PROJET D'ETABLISSEMENT 2011/2015

INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

« LES 4 FONTAINES »

9 rue du Luxembourg – 11100 Narbonne

APAJH 11

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Aude

SOMMAIRE

1. **Introduction** **Page 3**

2. **L'établissement au sein de l'APAJH** **Page 4**

3. **Caractéristiques de l'établissement** **Page 5**

4. **Les valeurs, les Missions** **Page 7**

   4.1 Les valeurs **Page 7**

   4.2 Les missions **Page 8**

5. **Le cadre Educatif, Pédagogique et de santé** **Page 9**

6. **L'offre de service, les Moyens** **Page 12**

   6.1 L'offre de service **Page 12**

   6.2 Les modalités de service **Page 12**

   6.3 Les moyens **Page 17**

   6.4 Les locaux **Page 18**

7. **Le personnel** **Page 20**

8. **Le partenariat** **Page 22**

9. **Les objectifs** **Page 22**

10. **Suivi et évaluation** **Page 23**

11. **Annexes** **Page 25**

Projet éducatif (Page 26) et Projet éducatif (Page 39)

1 – Introduction :

Le projet présenté dans ces pages est le fruit d'un travail de réflexion mené par un groupe de personnels représentatifs de tous les services de l'ITEP « Les 4 Fontaines », animé par le Directeur d'établissement.

Reflet de l'existant, mais aussi de la volonté d'amélioration de la prestation fournie aux usagers et à leurs familles par l'ensemble des équipes (éducative, soignante, pédagogique et logistique), il décrit l'outil spécifique qu'est l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, ses ressources, sa portée, et la manière dont les professionnels entendent s'en servir afin d'offrir la meilleure réponse possible aux besoins des jeunes qui y sont accueillis.

Porteur d'envie, d'évolutions mais aussi de réalisme, il est avant tout lisible et accessible tout autant à destination des professionnels du Social et de la Santé, qu'aux usagers et à leur famille.

Chacun y trouvera les éléments essentiels permettant d'appréhender les objectifs et le sens de l'action de l'établissement, ainsi qu'un descriptif des moyens mis à disposition pour l'accueil des bénéficiaires demi-internes et internes.

Ce projet est un outil évolutif, soumis à vérifications et modifications autant que de nécessaire pour s'adapter en permanence aux besoins du public accueilli et aux évolutions légales, techniques, ou morales qui pourront apparaître au fil du temps.

Il s'inscrit de plein pied dans les valeurs et le sens de l'engagement de l'APAJH 11, et dans les objectifs Associatifs d'accroissement de la qualité de nos accompagnements.

Le Directeur de L'ITEP « Les 4 Fontaines »

Monsieur Jean-Louis GALLOT

2 - L'établissement au sein de l'APAJH 11

L'ITEP « Les 4 Fontaines » est l'un des établissements de l'APAJH 11.

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Aude – APAJH 11 – dont l'histoire remonte à 1965 avec la naissance du premier Institut Médico-Educatif de Pépieux, a été créée pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou d'inadaptation dans une démarche de solidarité collective en référence aux valeurs de laïcité et de citoyenneté défendues par la fédération des APAJH.

L'APAJH 11 à ce jour c'est :

- 22 établissements et services,
- Prés de 1800 personnes accompagnées,
- 54 salariés d'entreprises adaptées,
- 198 travailleurs d'ESAT,
- 296 enfants et adolescents pris en charge dans les IME – ITEP et SESSAD,
- 965 enfants suivis en CMPP,
- 122 usagers accueillis en foyers d'hébergement,
- 105 personnes accompagnées en SAVS et SAMSAH.

L'Association est organisée avec un pôle adultes regroupant les Entreprises adaptées, les ESAT, les Foyers d'hébergement, SAVS et SAMSAH, et un pôle enfants regroupant les IME, l'ITEP, les SESSAD et les CMPP.

L'ITEP « Les 4 Fontaines » est intégré au pôle enfants et constitue avec le SESSAD de Narbonne et l'IME « Louis SIGNOLES » une réponse de proximité sur le territoire de l'Est Audois et du Narbonnais.

Cette existence des services au plus prés des lieux de vie des familles des bénéficiaires est un gage de qualité voulue par l'Association afin d'offrir une continuité des soins et des services tout au long du parcours des personnes prises en charge dans nos structures.

Dans cette continuité, sur le pôle Adultes et en toute proximité sur le Narbonnais, l'Association dispose aussi de L'ESAT des Trois Terroirs, d'une Entreprise Adaptée, d'un SAVS et d'un SAMSAH.

L'ITEP offre une réponse spécifique dans son domaine de compétence sur l'Est Audois et couvre un territoire qui va de la limite du Biterrois à Sigean sur l'arc méditerranéen et s'étend jusqu'à Lézignan-Corbières vers le centre du département.

3 - Caractéristiques de l'établissement :

L'ITEP « Les 4 Fontaines » est situé au 9 rue du Luxembourg au centre ville de Narbonne.

Agréé par arrêté Préfectoral n° 2009-11-0400 en date du 25 février 2009 pour 45 places, il accueille des enfants et adolescents présentant des troubles du caractère et du comportement, dont 20 en internat et 25 en semi-internat.

Il est autorisé à recevoir des enfants, garçons et filles de 8 à 20 ans. Dans les faits l'ITEP « Les 4 Fontaines » reçoit plutôt des garçons, les filles sont orientées par la MDPH de l'Aude vers l'établissement de Ste Gemme.

L'établissement applique les dispositions du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 qui fixe les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs, et Pédagogiques (ITEP).

Les ITEP – Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques – sont des établissements médico-sociaux qui « accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages » (article D.313-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

A ce titre il a pour mission d'accompagner le développement des jeunes qui lui sont confiés par une prise en charge pluridisciplinaire. Soins, rééducation, restauration des liens familiaux et intégration scolaire font partie des moyens mis en œuvre au service de ces enfants et adolescents.

L'ITEP «Les 4 Fontaines » se caractérise par son emplacement en cœur de ville dans le cadre de bâtiments réhabilités et aménagés pour accueillir dans de bonnes conditions les jeunes bénéficiant d'une prise en charge d'internat et de semi-internat.

L'emplacement présente l'avantage d'une intégration sociale des jeunes ainsi que d'un accès facilité par les transports en commun du Grand Narbonne qui desservent cette partie centrale de la ville (proximité de l'Hôpital).

Les locaux du 9 rue du Luxembourg accueillent les parties de vie des jeunes et adolescents (internat, self, salles de repas, salles d'activités), deux salles d'enseignement scolaire, l'infirmerie, le service éducatif et le service de soin, ainsi que les bureaux administratifs de l'ITEP.

Les activités techniques et une partie d'enseignement scolaire sont assurées à l'extérieur de la ville, toujours sur le territoire de la commune de Narbonne, sur le site de Sainte Johannes qui accueille aussi l'ESAT des Trois Terroirs.

Un accompagnement en milieu ordinaire est assuré par une partie de l'équipe éducative hors murs, il permet l'accès des jeunes soit à une scolarisation externe, soit à un apprentissage et/ou à des stages pratiques en entreprises.

De par son positionnement géographique l'ITEP Les 4 Fontaines bénéficie d'un accès facilité aux partenaires (Professionnels de santé, autres centres éducatifs et sociaux, établissements d'enseignement scolaire, entreprises).

L'ITEP « Les 4 Fontaines » accueille en priorité des jeunes de l'Est Audois orientés par la MDPH de l'Aude, mais est ouvert à d'autres possibilités d'admission sur l'arc méditerranéen allant de Béziers à Perpignan.

L'établissement assure un fonctionnement conventionnel de 198 jours d'ouverture sur environ 41 semaines, du lundi à 8 heures jusqu'au vendredi à 15 heures.

L'établissement est fermé uniquement sur une partie des congés scolaires de sa zone (Académie de Montpellier).

L'effectif de professionnels de l'ITEP est de 45 personnes représentant 35.08 ETP (dont 2.5 ETP d'enseignant spécialisé Education Nationale) et se décompose ainsi :

Service Educatif	18 personnels	16.50 ETP
Service Pédagogique	7 personnels	5.75 ETP
Service Thérapeutique	6 personnels	2.74 ETP
Service administratif	6 Personnels	4.33 ETP
Service logistique	8 personnes	5.76 ETP

Avec les moyens dont il dispose tant en locaux, matériels et professionnels, l'ITEP « Les 4 Fontaines » est en capacité de répondre à ses missions dans de bonnes conditions de fonctionnement au bénéfice de l'épanouissement et du développement des jeunes qu'il accompagne.

Un SESSAD de 20 places qui accueille indifféremment des enfants déficients et des enfants présentant des troubles du caractère et du comportement de 6 à 18 ans est lui aussi placé sous la responsabilité du Directeur de L'ITEP. Il constitue une réponse spécifique qui peut éventuellement compléter, prolonger, ou précéder la prise en charge de l'ITEP.

4 - Les valeurs, les Missions :

4.1. Les valeurs :

L'ITEP Les 4 Fontaines s'inscrit bien évidemment totalement dans les valeurs Associatives de l'APAJH 11 énoncées ainsi dans le Projet Associatif :

« Organisme laïque à but non lucratif, l'Association Départementale pour Adultes et jeunes handicapés fonde son action sur l'absolu respect de la personne humaine. Elle entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale. Elle vise, à partir du concept d'inclusion, non seulement à adapter la cité aux enfants, adolescents, adultes en

situation de handicap, en contribuant le plus possible à la mise en œuvre des conditions matérielles et humaines de leur accueil dans un cadre de vie ordinaire, mais aussi à modifier la perception qu'en a l'ensemble du corps social. Elle entend, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, aboutir à leur pleine reconnaissance tant humaine : même et égale dignité, que sociale : citoyenneté à part entière. »

L'ITEP, parce qu'il s'adresse à une population d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes de 8 à 20 ans en difficultés sociales et familiales, porte une attention toute particulière au souci Associatif d'épanouissement individuel et d'intégration dans la vie sociale qui constituent la base de tout projet individuel développé dans l'établissement et pour chaque jeune accueilli.

L'établissement adhère totalement à l'absolu respect de la personne humaine prôné par l'Association et développe des actions d'amélioration permanente de la qualité de sa prise en charge en vue de promouvoir la bientraitance comme le socle de l'action commune des personnels de l'établissement.

4.2. Les missions :

Les missions de l'établissement découlent de la loi : décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 qui fixe les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs, et Pédagogiques (ITEP), et de l'engagement associatif.

A ce titre il a en tant qu'ITEP la mission d'accompagner le développement des jeunes qui lui sont confiés par une prise en charge pluridisciplinaire. Soins, rééducation, restauration des liens familiaux et intégration scolaire font partie des moyens mis en œuvre au service de ces enfants et adolescents.

En tant qu'établissement de l'APAJH 11, il applique et développe l'engagement associatif énoncé ainsi : « La personne en situation de handicap est une personne avant d'être handicapée. Elle est un citoyen. Elle doit se voir garantir son projet de vie individuel et offrir des moyens d'accompagnement souples et diversifiés. La personne est au cœur du dispositif dans un dialogue permanent. L'outil institutionnel doit être au service de la personne et s'adapter à ses besoins. Ses compétences et potentialités doivent être valorisées. »

Membre de l'AIRE (Association des Itep et de leurs REseaux), l'ITEP Les 4 Fontaines est à la rencontre de l'ambition associative et du cadre légal en s'inscrivant de plein pied dans le souci d'apporter aux personnes accueillies l'ensemble des approches interdisciplinaires leur permettant d'évoluer dans leur projet.

L'établissement privilégie autant que possible les interventions conjuguées, la coopération, le partenariat, les interactions avec d'autres acteurs afin d'offrir une prise en charge souple qui propose une palette de réponses diversifiées et complémentaires.

Le travail en réseau même s'il est difficile est incontournable, afin de prendre en compte le projet de vie de la personne accueillie et de contribuer à son épanouissement. L'ITEP Les 4 Fontaines s'engage résolument dans cette voie et envisage dans ce projet de développer son réseau de partenaires au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes adultes pris en charge par l'établissement.

5 - Le cadre éducatif, pédagogique et de santé :

Les prestations de l'établissement s'organisent autour de 6 points principaux :

- L'Accueil des bénéficiaires,
- Le positionnement (l'évaluation des besoins),
- Le projet individuel de prise en charge,
- L'accompagnement individuel et collectif des usagers,
- L'évaluation du parcours,
- L'orientation.

L'ensemble des prestations sont entreprises dans le respect de l'identité et de l'individualité du jeune accueilli, en articulant sa singularité avec les critères du collectif sur le principe du « vivre ensemble » et de la socialisation.

L'établissement s'organise dans une volonté de logique de service, plutôt que dans une logique de structure.

Le jeune est acteur de son projet et sa prise en charge est centrée sur lui.

L'équipe pluridisciplinaire et les regards croisés de l'ensemble des personnels permettent de percevoir toutes les facettes du service à apporter.

La famille tient une place importante dans la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent, elle est systématiquement associée au projet de prise en charge et aux options éducatives, pédagogiques ou de santé, proposées par l'équipe pluridisciplinaire. Elle est régulièrement conviée à s'associer à la vie de l'établissement (spectacles, expositions, animations festives …).

En application de la Loi 2002-02 qui a rénové l'action sociale et médico-sociale et réaffirmé les droits des usagers en intégrant la personne, son entourage et sa famille à la conception et la mise en œuvre du projet, différentes instances de consultation et d'expression sont mises en place afin que les jeunes et leurs familles puissent participer à la vie de l'établissement et aux décisions qui les concernent (Conseil de la Vie Sociale, Conseil de surveillance, Conseil de discipline…).

Afin de mieux permettre la participation à la vie interne des usagers et de leurs familles et de mieux comprendre les actions entreprises à leur égard, les enfants adolescents et jeunes adultes pris en charge par l'établissement bénéficient des outils prévus par la Loi 2002-02 :

- Le livret d'accueil, remis à chaque jeune lors de son entrée dans l'établissement,
- La charte des droits et libertés, affichée dans l'établissement et dans les lieux de vie et présentée aux jeunes,
- Le projet individualisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement cosigné par le jeune, sa famille et le directeur de l'ITEP,
- Le projet d'établissement consultable et diffusé largement,
- Le conseil de la vie sociale avec des représentants élus des jeunes accueillis et des représentants des parents,
- L'évaluation interne et externe.

La loi du 11 février 2005 relative au Handicap nous invite pour sa part à adapter nos modes de fonctionnement à la diversité de nos publics et à nous ouvrir aux partenariats et au travail en réseau.

Au regard des grands principes de ces lois l'ITEP Les 4 Fontaines s'inscrit pleinement dans l'application des principes suivants visant au respect de la personne accueillie :

- Non discrimination,
- Droit à la formation,
- Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté,
- Droit à l'information,
- Principe affirmé du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne accueillie,
- Droit à la renonciation,
- Droit au respect des liens familiaux,
- Droit à la protection,
- Droit à l'autonomie,
- Prévention et soutien,
- Droit à l'exercice de ses droits civiques,
- Droit à la pratique religieuse,
- Respect de la dignité et de l'intimité.

6 - L'offre de service, les moyens :

6.1. L'offre de service :

L'ITEP Les 4 Fontaines peut offrir plusieurs modes d'accueil et de prise en charge éducative, pédagogique et de santé :

- Internat de semaine de 20 places,
- Internat séquentiel,
- Semi internat de 25 places,
- Scolarisation interne en unité d'enseignement adaptée,
- Scolarisation en milieu ordinaire à temps plein ou en alternance, et apprentissage,
- Ateliers de préapprentissage internes, stages en entreprises,
- Semi-autonomie,
- Autonomie.

Des actions spécifiques sont proposées et mises en œuvre en fonction du projet de chaque jeune accueilli.

L'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte pris en charge par l'établissement s'inscrit dans un cadre collectif général, mais dispose d'un projet individuel au sein duquel des temps collectifs de socialisation alternent avec les temps plus individualisés de son projet.

6.2. Les modalités de service :

- La procédure d'admission :

A la suite de la proposition d'admission faite par la MDPH, un premier contact est établi entre notre assistante Sociale et la famille.

Lors de ce contact téléphonique l'assistante sociale de l'établissement va évaluer rapidement nos capacités d'accueil en fonction du profil du jeune (du projet annoncé, de son âge etc.…).

De ce premier contact peut découler une proposition de rencontre dans le cadre d'une visite de pré admission organisée au sein de l'établissement.

Le jeune et sa famille pourront visiter nos installations et rencontrer une commission d'admission composée ainsi :

- Le chef de service éducatif,
- Le médecin psychiatre,
- Un éducateur référent,
- Les psychologues,

La commission d'admission émet un avis soumis à la validation du directeur.

Si l'avis est favorable, le jeune et sa famille sont invités à rencontrer l'assistante sociale de l'établissement et le Secrétariat afin de constituer son dossier et de régler les aspects administratifs.

L'enfant ou l'adolescent est admis après avoir rencontré le Directeur qui prononce son admission.

Il commence alors une période d'observation qui peut déboucher soit sur une réorientation, soit sur une admission définitive assortie de la mise en place de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Si l'avis est défavorable, cela peut être définitif dans le cas où nous ne serions pas en capacité d'apporter une réponse efficace à la demande de prise en charge, ou bien momentané en raison de notre capacité d'accueil et la demande est alors placée en liste d'attente.

- L'Accueil des bénéficiaires :

L'accueil des enfants et adolescents recevant une prise en charge par l'ITEP Les 4 Fontaines est primordial.

Le premier contact après la procédure d'admission est particulièrement important et doit être l'objet de toute notre attention.

Le jeune qui intègre l'établissement se trouve dans un lieu nouveau pour lui, sans repères et dans une situation qui le fragilise. Il a besoin d'être rassuré, accompagné et orienté par les professionnels de l'établissement.

Ce premier accueil est représentatif de l'image que le jeune et ses parents vont avoir de l'établissement, il doit permettre d'instaurer un climat de confiance réciproque propice au démarrage de la prise en charge.

Lors de l'accueil le jeune se voit présenté à l'ensemble des professionnels qui vont œuvrer à son projet, ce qui va être fait durant la période d'évaluation lui est clairement expliqué, ainsi que l'ensemble des règles de fonctionnement qui le concernent.

Sa compréhension du processus d'évaluation doit être clairement recherchée afin qu'il s'inscrive en véritable acteur de son parcours.

- Le positionnement (l'évaluation des besoins) :

Dès son arrivée, l'enfant ou l'adolescent va bénéficier d'un positionnement qui permettra de situer quels sont ses besoins en fonction des bilans pédagogiques, techniques, éducatifs, médical et psychologique.

Ce positionnement sera réalisé au travers d'entretiens individuels ou en équipe, de partage de temps du quotidien, d'observations et d'utilisation des informations fournies par les partenaires à l'origine du placement et/ou des partenaires extérieurs sollicités dans le cadre de certains bilans.

L'éducateur référent centralise ces informations qui seront utilisées dans le cadre de la synthèse d'accueil et qui serviront à l'élaboration du PPA avec l'équipe pluridisciplinaire.

- Le projet individuel de prise en charge :

Le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) vise à définir le parcours du jeune bénéficiaire et les moyens qui devront être déployés pour l'aider à progresser. Il est élaboré lors de la synthèse d'accueil et présentera les axes de travail retenus en faveur du jeune.

Les moyens auxquels le projet fera appel pour un accompagnement efficient pourront être des ressources internes et/ou externes. Si nécessaire des collaborations extérieures pourront être recherchées dans la limite des ressources financières allouées dans le cadre de la prise en charge de l'établissement.

Le PPA fixe les objectifs de la prise en charge à court, moyen et long terme et vise l'atteinte d'une progression, d'une sécurisation et l'épanouissement personnel du bénéficiaire.

Il est réalisé en lien avec les partenaires et avec la famille, et essentiellement avec la participation du bénéficiaire que l'on doit aider à le comprendre et qui doit l'accepter. Son adhésion est recherchée et les indications qui lui sont fournies sont adaptées à sa compréhension, le balisage de son parcours est fait de manière aisément repérable et identifiable.

Il est la concrétisation du travail de positionnement réalisé par l'équipe pluridisciplinaire.

- L'accompagnement individuel et collectif des usagers :

La prise en charge au sein de l'ITEP Les 4 Fontaines peut être individuelle ou collective en fonction des besoins du bénéficiaires mais aussi dans un objectif de socialisation et de « vivre ensemble ». Des temps de travail individuel centrés exclusivement sur le PPA peuvent alterner avec des temps collectifs dans le cadre général de l'établissement.

L'ensemble concourt à un équilibre général de la prise en charge du jeune.

- L'évaluation du parcours :

Le parcours de l'usager est régulièrement évalué au travers des synthèses, mais aussi lors des réunions de suivi des PPA. Les écarts sont observés, analysés, et donnent lieu à des correctifs dans le suivi du projet de chaque jeune.

Des réajustements sont opérés régulièrement afin de suivre au plus près les objectifs fixés et de mobiliser les moyens les plus efficients.

Elle se fait avec l'équipe pluridisciplinaire mais aussi avec le jeune bénéficiaire afin d'analyser la situation avec lui et de recueillir son avis et sa participation.

Elle permet à l'enfant ou l'adolescent de comprendre son projet et de s'y investir. Elle se veut positive et génératrice d'envie de progresser.

- L'orientation :

Dans le cadre de leur progression et dans le respect des objectifs associatifs de continuité du parcours de la personne accueillie, nous pouvons être conduits à orienter nos bénéficiaires vers d'autres structures plus à même de répondre à l'évolution de son projet.

L'orientation est pensée et réfléchie de manière collégiale et pluridisciplinaire, elle est validée par l'institution. Elle propose des alternatives qui sont débattues avec le jeune et sa famille et/ou son représentant légal.

Une fois l'orientation réalisée, son impact devra être évalué au regard des besoins du jeune et afin de capitaliser une expérience et un retour sur les solutions proposées.

- La fin de prise en charge :

Lors des orientations ou bien en toute fin de prise en charge d'un enfant ou d'un adolescent, une rencontre est organisée avec l'équipe cadre de l'établissement afin de clore ce chapitre de vie du bénéficiaire et d'évaluer avec lui et sa famille les points positifs et/ou négatifs de sa prise en charge au sein de l'établissement.

Ce temps « d'au revoir » est un temps de passage essentiel qui ouvre la voie à une continuité dans le projet de l'enfant et/ou de l'adolescent et évite le ressentiment d'une rupture.

6.3. Les moyens :

L'Equipe Pluridisciplinaire

Comme dans tout ITEP elle est composée d'intervenants éducatifs, pédagogiques et de santé.

L'ITEP Les 4 Fontaines dispose de personnels diplômés, motivés, aux compétences multiples et dont les regards croisés et la coopération au service des jeunes permettent la meilleure prise en charge possible.

L'équipe éducative est composée :

- d'un Chef de Service Educatif titulaire du CAFERUIS,
- de 8 éducateurs spécialisés,
- de 6 moniteurs éducateurs,
- de 2 apprentis (1 ES, 1 ME),
- d'1 auxiliaire socio-éducative.

L'équipe pédagogique placée sous l'autorité déléguée du Chef de Service Educatif est composée :

- de 3 enseignants spécialisés détachés de l'éducation nationale pour dispenser l'enseignement dans l'unité spécialisée installée au sein de l'établissement,
- d'1 éducateur technique spécialisé,
- de 2 moniteurs d'atelier,
- d'1 éducateur sportif.

L'équipe de soin placée sous l'autorité du Médecin Psychiatre est composée :

- d'1 médecin psychiatre,
- de 3 psychologues cliniciens,
- d'1 infirmière DE.

6.4. Les locaux :

L'établissement dispose de locaux situés au 9 rue du Luxembourg, en plein centre ville de Narbonne et d'ateliers sur le site de Sainte Johannès – route de Marcorignan.

Les locaux rue du Luxembourg regroupent essentiellement l'internat, la partie classe du service pédagogique et les bureaux administratifs.

Les locaux de Sainte Johannès concernent la partie préapprentissage du service pédagogique.

L'internat :

Nous disposons de 20 places d'internat positionnées sur plusieurs appartements qui permettent une répartition des internes en fonction de leurs besoins en prise en charge (attention plus ou moins soutenue par les éducateurs ou démarche d'autonomisation).

Les groupes « Corbières » et « Minervois » peuvent accueillir chacun dans un cadre vertical (de 8 à 20 ans) 6 jeunes répartis sur deux appartements, l'un de 4 places, l'autre de 2 places.

Le groupe « Littoral » accueille pour sa part 7 jeunes dans deux appartements. Un de 4 places est consacré à de la pré-insertion en milieu ordinaire sans autonomie, et un de 3 places est consacré à l'insertion en semi-autonomie.

Les jeunes internes et semi internes disposent dans l'enceinte de l'établissement d'une salle de détente équipée de jeux (billard, tennis de table, baby-foot) et d'une salle de repos/bibliothèque.

Une salle supplémentaire équipée de tapis de sol et d'un sac de frappe permet avec l'encadrement de l'éducateur sportif d'effectuer quelques activités physiques en intérieur.

Un self service avec deux salles de repas permet de répartir les jeunes selon leurs affinités lors du repas de midi. Les repas du soir sont pris sur les groupes d'hébergement avec les éducateurs et/ou les maîtresses de maison.

Les classes :

2 salles de classe équipées sont fournies aux enseignants mis à disposition par l'Education Nationale dans le cadre de l'unité d'enseignement adaptée dans les locaux du 9 rue du Luxembourg.

Elles sont associées respectivement aux ateliers « découverte » et « préapprentissage ».

Deux classes supplémentaires sont implantées l'une sur le site de Sainte Johannès et associée à l'atelier « soin », l'autre Boulevard 1848 et associée au SAMO (Service d'accompagnement en Milieu Ordinaire).

Les ateliers :

Un atelier intitulé « découverte » est maintenu dans l'établissement, en lien avec une classe, et accueille en priorité les jeunes n'ayant aucune expérience technique. Il permet une découverte du travail manuel et est centré sur l'application pratique et ludique des notions techniques vues en classe.

Deux ateliers sont implantés sur le site de Sainte Johannes :

L'un intitulé « soin » accueille les jeunes qui peuvent déjà commencer à appréhender un travail technique mais dont la capacité à se concentrer sur une tâche n'est pas complètement acquise. Diverses activités techniques leur sont proposées afin de varier les tâches et de répondre à la dispersion de leur attention.

L'atelier « préapprentissage » accueille pour sa part des jeunes « stabilisés » susceptibles d'évoluer vers un réel apprentissage technique et d'obtenir un contrat d'apprentissage chez un employeur. Des séjours de stages en entreprise peuvent être mis en place dans ce cadre en fonction du projet prévu pour chaque jeune.

Le soin :

L'établissement dispose d'un local d'infirmerie avec deux chambres de repos, une salle de bain, WC, et d'une salle d'examen.

2 bureaux de psychologues et 1 bureau pour le médecin psychiatre permettent de recevoir les jeunes dans le cadre de séances individuelles et ou avec leurs familles.

7 - Le personnel :

Responsabilisation et professionnalisation de l'ensemble du personnel sont au cœur d'un management soucieux d'accroître les compétences et l'implication de tous les salariés au bénéfice d'une prise en charge de qualité.

Les personnels sont qualifiés, et nous disposons d'une équipe éducative qui compte en son sein 8 éducateurs spécialisés et 6 moniteurs éducateurs, 2 moniteurs d'atelier et 1 éducateur technique spécialisé.

Une politique de formation en interne fondée sur le partage des informations et la mise en commun de l'expérience est à l'œuvre actuellement, et sera suivie d'actions de renforcement des compétences qui pourront être individuelles ou bien collectives en fonction des thèmes et des besoins repérés.

Des entretiens annuels avec le personnel sont assurés dans le cadre des accords de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), ils permettent d'évaluer les besoins et de renforcer la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement.

Le Directeur d'établissement est le garant des orientations de cette politique Associative et de sa mise en œuvre au sein de l'ITEP.

Organigramme de l'ITEP Les 4 Fontaines

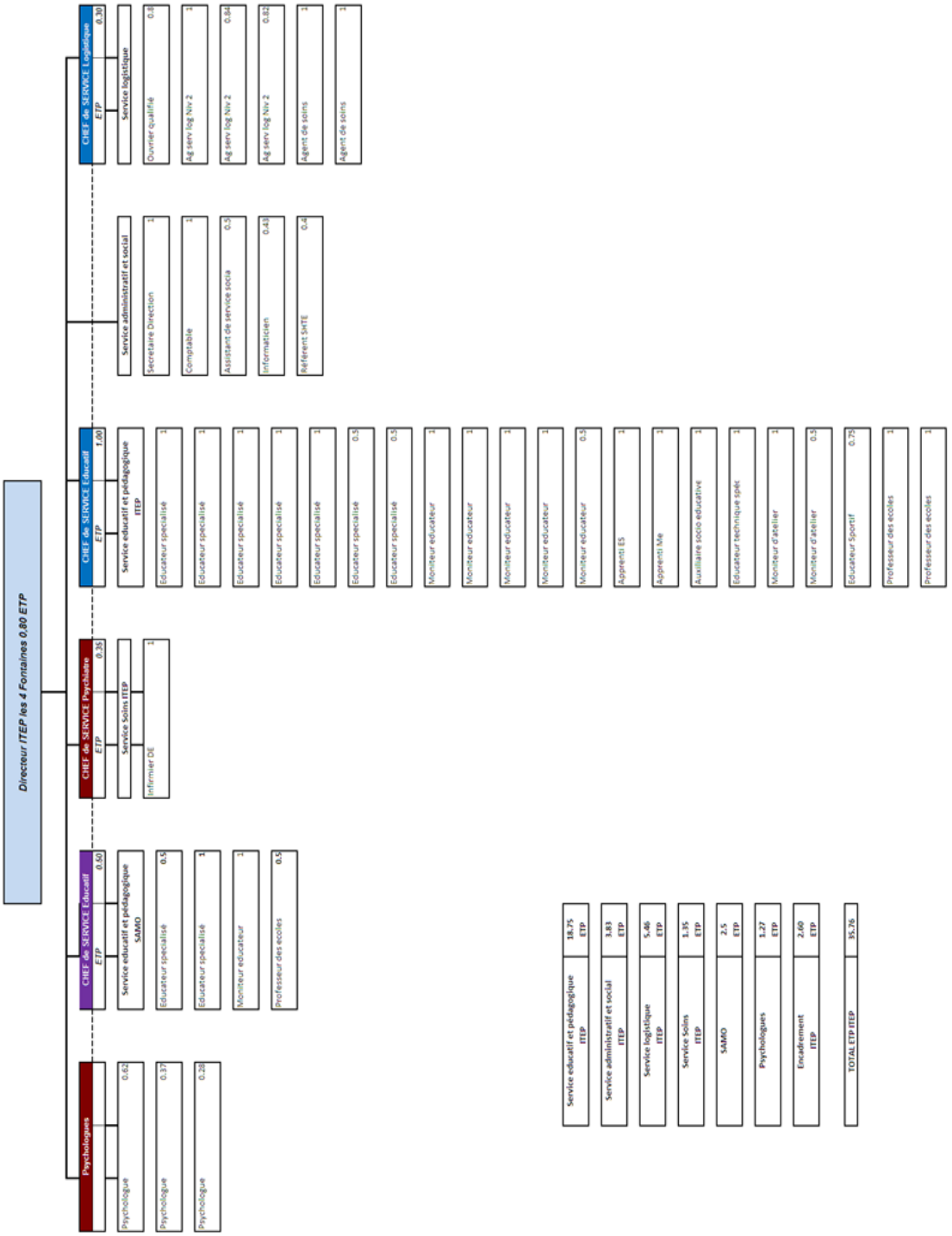

8. Le partenariat :

Afin de réaliser ses missions et de répondre aux besoins de prise en charge des jeunes accueillis l'établissement se tourne naturellement vers son environnement immédiat et les partenaires locaux.

La liste des partenaires est régulièrement enrichie dans l'objectif de disposer d'une palette de réponses multiples à destination de nos jeunes. Les partenaires sont multiples et couvrent tous les secteurs d'activité.

Parmi les plus fréquents on peut citer :

- Le scolaire et l'apprentissage (Education Nationale , CFAS)
- le secteur culturel (médiathèque, maison des jeunes,)
- le sportif (Clubs sportifs locaux, Piscine)
- Le médical et paramédical (médecins, dentistes, orthophonistes)
- Les collectivités locales (mairie, conseil Général)
- Les services publics (Police, Gendarmerie, Sapeurs-pompiers)
- Le réseau des entreprises locales (artisans, PME)

9. Les objectifs :

L'amélioration continue de la prise en charge est l'objectif prioritaire de l'ITEP Les 4 Fontaines. Afin de le rendre opérationnel il peut être subdivisé en objectifs opérationnels, qui seront suivis et évalués régulièrement par les différentes instances d'évaluation existantes au sein de l'ITEP :

- Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- Réunion cadres,
- Démarche qualité,
- Evaluation interne et externe.

Les objectifs opérationnels correspondent aux actions suivantes :

- Amélioration du cadre de vie des internes et demi-internes,
- Amélioration de la relation avec les enfants et/ou les adolescents accueillis,
- Accroissement du travail avec les familles,
- Lutte contre la maltraitance, promotion de la bientraitance,
- Sécurisation des jeunes et du personnel,
- Amélioration de la communication interne et externe,
- Mise en valeur de l'action et des résultats au bénéfice des jeunes accueillis,
- Réflexion sur le parcours des bénéficiaires dans l'institution, de l'entrée à la sortie par un travail sur les objectifs et les étapes de la prise en charge.
- Simplification des actions par la fourniture de repères simples, d'objectifs lisibles et compréhensibles par tous.

10. Suivi et évaluation :

Ce projet est réalisé pour cinq ans, mais il pourra être régulièrement évalué au travers d'une fonction de veille (technique, qualitative) et de réflexion, prise en charge par les membres du groupe projet d'établissement qui pourront ainsi suivre l'évolution du fruit de leur réflexion.

L'évaluation interne, puis externe, viendront pour leur part apporter des éclairages spécifiques sur des points du projet pour lesquels une démarche d'amélioration continue pourra être mise en place.

Le projet ainsi évalué régulièrement, et corrigé dans les points qui le nécessitent, permettra d'assurer ce qui est la mission première de l'établissement : la qualité de la prise en charge des enfants et des adolescents qui nous sont confiés.

NOTES :

ANNEXES

Projet Educatif

1. La base du projet : les usagers

2. L'admission

3. Objectifs et orientations

4. L'accompagnement éducatif

5. La dimension pédagogique en lien avec les ateliers techniques et l'éducatif

6. Le référent institutionnel : coordonnateur du projet personnalisé d'accompagnement

7. L'ossature générale du dispositif d'accompagnement des usagers

1 - La base du projet : les usagers :

Le décret N°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques définit dans l'art D312-59-1 **"les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé".**

Ces enfants et adolescents sont souvent atteints de troubles psychologiques dont les plus manifestes et les plus fréquents semblent être :
- Un contrôle extrêmement difficile de leurs émotions ;
- Une très faible estime de soi ;
- Une détresse existentielle et une forte quête affective ;
- Un mode relationnel où soit l'affrontement défensif domine, soit le repli défensif est privilégié ;
- Un rapport perturbé à la temporalité ;
- Un brouillage dans la représentation des places et dans les rôles des membres de la famille ;
- Une intolérance à la frustration ;
- Et enfin beaucoup d'instabilité motrice et psychique.

L'ITEP, tant dans sa pratique, que dans sa mission au regard des jeunes accueillis, est orienté vers une option de travail plus thérapeutique que "rééducative". L'accompagnement du jeune tend à redonner un sens à son histoire; celui-ci s'appuie sur un travail visant à prendre en compte les troubles et non exclusivement la disparition des symptômes présentés à son admission. Il s'organise autour de la demande et d'une réponse possible face aux difficultés présentées.

Les valeurs qui guident le travail de chacun à travers le projet tournent autour de l'interdisciplinarité seule à même, dans une action visant à amener les personnes accueillies à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie.

En effet les troubles du comportement des enfants accueillis ne les représentent pas, mais sont l'expression d'une souffrance, d'une tension intra et inter psychique. Ils constituent une tentative élaborée par le sujet pour répondre, à sa manière, à ce qui

lui pose problème. De ceci découlent le processus d'admission à l'ITEP, les modalités d'accueil et les modalités d'accompagnement de l'enfant.

L'ITEP se doit d'assurer simultanément des fonctions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques :

Une fonction soignante "thérapeutique". Les troubles de la conduite et du comportement son identifiés ici comme des signes, des symptômes de l'état psychique des jeunes, qu'il s'agisse de fragilité temporaire ou bien de pathologies psychologiques installées.
Ce sont des interventions individuelles ou collectives de l'équipe de soin, médecins, psychologues, infirmière, qui garantissent l'exercice de cette fonction de soin. Mais l'Institution elle-même est soignante à travers le cadre imposé aux jeunes et la capacité des intervenants à réguler des phénomènes d'identification ou de projections en jeu dans la relation d'aide.

Une fonction éducative et sociale, en vue d'assurer la sécurité des jeunes, de garantir les éléments d'une vie quotidienne normale, de construire un cadre de vie stable. Il s'agit de favoriser l'apprentissage de la relation, des compromis, la confrontation à l'exigence et à l'interdit et plus concrètement de préparer les jeunes à une vie autonome.

Une fonction pédagogique : à ce titre, lorsque la scolarité en milieu ordinaire a été arrêtée avant l'admission, par une remobilisation scolaire, la structure pédagogique de l'ITEP assure la transmission des bases, le développement des savoirs et des compétences, le renforcement des capacités instrumentales et intellectuelles. Ceci peut conduire les jeunes accueillis vers un retour à une scolarité extérieure.
Les classes de l'ITEP sont en lien avec les ateliers afin que les jeunes puissent faire l'expérience du savoir-faire et lier les concepts du savoir à la réalité.

Ces trois champs sont complémentaires, d'importance égale et agissent les uns sur les autres. Ils ne peuvent être perçus comme simplement juxtaposés. En ce sens, l'admission ne peut se réduire à l'accès à un lieu de vie (l'internat), mais doit se comprendre comme l'entrée du jeune dans un processus indissociable qui comprend un versant thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Ces prises en charge thérapeutiques, éducatives et pédagogiques décidées en réunion de synthèse s'inscrivent dans le Projet Individualisé d'Accompagnement.

2 - L'admission :

L'ITEP LES 4 FONTAINES reçoit 45 garçons de 8 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques, relationnelles et d'apprentissages communément appelées Troubles de la Conduite et du Comportement.
Les jeunes sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH ex CDES). C'est le Directeur qui prononce l'admission après avoir recueilli les avis des équipes éducatives et thérapeutique.

De manière générale, sont admis à l'ITEP LES 4 FONTAINES des jeunes présentant des difficultés psychiques, des troubles internes, des problèmes dans la construction de leur personnalité qui ont pour effet d'inhiber leur développement cognitif, d'entraver les processus d'apprentissages et de perturber leur relation aux autres. La CDAPH est saisie, le plus souvent par le milieu scolaire.

Les signes présentés par le jeune qui vont fonder son orientation en ITEP, se manifestent souvent d'abord dans le cadre de l'école : troubles de la concentration, dysharmonies cognitives, niveau scolaire faible et plus largement désintérêt face au processus d'apprentissage, voire hostilité à l'égard de l'ensemble du dispositif scolaire.

L'établissement peut recevoir les familles, à leur demande, avant la notification d'orientation. L'orientation reste néanmoins notifiée par la CDAPH.

Le processus d'admission comporte une étude du dossier par l'équipe interdisciplinaire et l'équipe de direction. Une visite de pré-admission est organisée par l'ITEP qui comprendra une rencontre avec le chef de service éducatif, le référent éducatif pressenti et le médecin psychiatre. Un entretien avec l'assistante sociale viendra compléter ce premier contact si la première visite s'est avérée positive.

L'admission définitive sera prononcée ensuite lors d'un entretien du jeune et de sa famille (et/ou partenaires CMS, PJJ… selon la situation) avec le directeur (signature du Contrat de Séjour et du document « Règles de Vie » au sein de l'ITEP). Elle sera suivie d'une période d'observation d'un mois qui permettra la réalisation de différentes actions : évaluations, bilans…pistes d'élaboration pluridisciplinaire du PPA et positionnement institutionnel quant à la pertinence de la poursuite de l'accompagnement en ITEP ou non.

Les symptômes fréquemment rencontrés dans l'établissement ne se limitent pas au contexte et processus des apprentissages et sont maintenant largement repérés : difficultés à contrôler ses émotions, faible estime de soi et quête affective intense,

relations sur le mode de l'affrontement et repli "défensif", rapport perturbé à la temporalité, instabilité motrice et psychique, forte intolérance à la frustration.

L'ITEP ne recevra pas un jeune parce qu'il doit être éloigné de sa famille. L'indication éventuelle de séparation entre le jeune et son milieu familial et social n'est pas une caractéristique des jeunes reçus. C'est une indication de prise en charge parmi d'autres. Comme toute indication, elle doit être pondérée, adaptée à la situation du jeune. Ainsi, l'éventuel accueil en internat peut-être modulé (1,2 ou 3 soirées) ou à temps plein (4 soirées) selon les besoins et le PPA.

L'ITEP n'est ni un établissement éducatif à encadrement renforcé, ni une structure de pédopsychiatrie. Les jeunes reçus ne doivent pas présenter des conduites addictives ou délinquantes installées, ni montrer une structure de personnalité dissociée, des atteintes psychotiques ou névrotiques graves.

3 - Objectifs et orientations :

Notre accompagnement ouvre à chaque enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel qui l'invite à travailler ses représentations personnelles, sa relation à lui-même et aux autres, son rapport au savoir et aux connaissances.

Nous cherchons à atteindre plusieurs objectifs :

Contenir les manifestations extrêmes des jeunes c'est à dire poser et tenir les interdits fondamentaux, dire non! Favoriser l'intégration progressive des règles et de la loi et l'intériorisation des limites, susciter l'accès à la conscience de l'autre et la capacité à prendre de la distance, accéder à la conscience de ses actes.

Rassembler, réunifier, structurer la personnalité et permettre au jeune de se situer dans son histoire, sa généalogie et dans le système familial, accompagner le développement de sa capacité à affirmer des choix qui lui sont propres, à se construire un projet réaliste, à accéder à une parole personnelle et à une image positive de lui-même.

Soutenir la construction ou la restauration de son identité.

Apporter à l'enfant ou l'adolescent pris dans des attitudes d'opposition passive ou active, de déni ou de révolte, les éléments d'une structuration personnelle qui lui permettent l'accès à un projet de vie et à l'autonomie.

Favoriser le retour vers les apprentissages (savoir), puis vers l'école (lorsque le jeune n'a plus de scolarisation extérieure lors de l'admission). Il s'agira de renforcer toutes les capacités visant à faciliter les processus d'apprentissages : susciter le désir d'apprendre, de connaître, d'utiliser les ressources de l'environnement, la capacité à observer, à évoquer un évènement, à réfléchir avant d'agir, à comprendre et à contourner les obstacles.

Et/ou la préprofessionnalisation ou professionnalisation (savoir-faire), par les biais des ateliers techniques, des stages de découvertes en entreprises.

Nous affirmons un certain nombre d'orientations de prise en charge : La cohérence des interventions est un impératif. Il y a cohérence de nos préoccupations des sphères cognitives et psychoaffectives du jeune, même si les domaines d'intervention (et donc souvent les points de vue sur l'enfant) sont différents que l'on soit thérapeute, éducateur, éducateur technique, ou enseignant.

La coordination interne entre les fonctions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques est assurée, au plan de l'organisation, par la réunion hebdomadaire des équipes éducatives, de l'équipe de direction chaque jeudi soir, au plan clinique par les réunions régulières entre les divers secteurs et les membres de l'équipe de soin. Elle a pour objectif la mutualisation des compétences et des actions de l'équipe interdisciplinaire.
La réunion de synthèse dont les conclusions font l'objet d'un document – avenant au contrat de séjour – détermine les orientations du projet individuel d'accompagnement.

Ce projet ne doit pas rester figé : il est appelé à se modifier selon les besoins de notre action liée à l'évolution des enfants admis à l'ITEP.

Les prestations scolaires peuvent être externalisées : un jeune peut faire l'objet d'un contrat d'intégration et être scolarisé à l'extérieur. De Même, des conventions de stages de découvertes en entreprises peuvent être signées (quelquefois même des contrats d'apprentissage).

La structure est ouverte du lundi matin 8 heures 30 au vendredi 17 heures (les jeunes partent vers 15 heures).
A 15 heures 30 le vendredi a lieu une réunion générale éducative.

Eléments quant à la nature de la mission :

- Apporter à l'enfant ou à l'adolescent **un soutien moral, affectif, éducatif et pédagogique** ;

- Lui permettre **d'expérimenter des compétences** ;

- **Accueillir et associer les familles** au sein du projet individuel de leur enfant ;

- Offrir une **scolarité adaptée** (interne ou externe dés que possible) ;

- Assurer un **suivi médical** et promouvoir une **éducation à l'hygiène et à la santé** ;

- **Favoriser la prise de parole** et prendre en compte l'enfant dans son contexte environnemental en lien avec sa famille et les partenaires extérieurs ;

- Favoriser **une prestation de qualité** : un hébergement (lorsque nécessaire : modulé ou toute la semaine selon les axes du projet personnalisé d'accompagnement), une restauration, un environnement sécurisant et structurant ;

- **Viser au retour en famille par une intégration citoyenne** dans le milieu social et scolaire ordinaire.

4 - L'accompagnement éducatif :

Le principal axe de l'action éducative représente l'accompagnement des enfants et des adolescents dans la vie quotidienne hors du temps scolaire et d'atelier, à savoir les temps de lever, de repas, les soirées, mais aussi les temps d'activités du mercredi après-midi et les transferts ou les activités de journée sur les périodes de vacances.

Cependant, afin de proposer des alternatives aux ateliers et classes en prise en charge de jour, des actions socio-éducatives sont organisées (activités d'expression, manuelles, de formation sociale, ludiques…) et se mettre en place en complément des classes, ateliers et temps de sport.

Les objectifs sont définis suivant des critères d'organisation (cf. : dispositif général de prise en charge), d'aptitudes, d'autonomie et de difficultés repérées. Ils sont élaborés en réunion d'équipe dans chaque groupe de vie d'appartenance et en réunion de synthèse dans lesquelles est finalisé le projet individuel, en équipe pluridisciplinaire.

L'épanouissement de la personnalité par la relation individuelle, la socialisation s'opère par la vie de groupe.

L'accompagnement Educatif offre à chaque enfant ou adolescent accueilli un espace de vie sociale, où il côtoie des pairs, sous la responsabilité d'éducateurs spécialisés ou de moniteurs éducateurs.

Le quotidien repose sur les fonctions essentielles de la vie, vitales (sommeil, alimentation…), mais aussi sociales (lieu de vie partagé, repas en commun, activités, jeux…) et d'accompagnement de la scolarité.

Nous proposons un espace de vie sociale et relationnelle où les troubles individuels s'expriment, sous la responsabilité et l'autorité des adultes, en respectant la sécurité et la place de chacun, l'équilibre du groupe, afin que souffrir de troubles du comportement et de la conduite et perdre sa place ne soient plus synonymes.

Un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est élaboré et suivi par l'équipe pluridisciplinaire, il est accompagné par les éducateurs référents qui ont la charge qui ont le souci de le faire vivre en prenant en compte la singularité des difficultés rencontrées par l'enfant ou l'adolescent qui leur est confié.

Ce travail essentiellement basé sur la dimension relationnelle a pour objectif d'amener le jeune à s'interroger sur son rapport au monde, aux autres et à lui-même.

Les axes principaux du travail individuel sont : l'estime de soi, la confiance, en la mise en situation d'expériences nouvelles.

Confronté fermement, mais avec bienveillance aux conséquences de ses actes, chaque jeune doit apprendre à se constituer des références, des valeurs, et généralement à repenser sa manière d'être. Il s'agit à la fois de travailler au cas par cas, mais également d'initier une dynamique collective qui vise le travail de socialisation.

Ainsi, le travail éducatif, de par sa nature, crée les conditions d'expression des troubles et tente d'y remédier à travers une intervention de médiation.

Par ailleurs le lieu de vie s'efforce d'être apaisant, afin de permettre à chacun de diminuer ses angoisses. Une attention particulière est portée à des moments délicat de la prise en charge, comme l'endormissement, les temps de rencontres avec les familles, etc.…

Pour les jeunes extrêmement difficiles qui mettent en péril la vie du groupe, il convient de rechercher et d'expérimenter des prises en charge particulières et innovantes, solutions qui nécessitent un travail important de collaboration avec les différents partenaires de l'ITEP (un service d'accompagnement en Milieu Ordinaire (SAMO) avec des prestations externalisées a été développé dans ce sens).

D'une manière générale, la réussite des prises en charge à l'ITEP Les 4 Fontaines repose sur la nécessité de développer des solutions très diversifiées et de faire preuve d'imagination et de créativité pour s'adapter aux besoins de ces enfants et adolescents.

5 - La dimension pédagogique en lien avec les ateliers techniques et l'éducatif :

L'expression des "manifestations" qui ont amené à l'orientation des jeunes à l'ITEP est souvent très présente dans les espaces de scolarité interne.

La majorité des nouveaux arrivants sont des élèves "souffrant" d'exclusion ou de rejet, de difficultés d'apprentissage, de sentiments d'échec, de manque de confiance et d'estime de soi…souvent de tout cela à la fois.

Ces difficultés repérées dans le cadre scolaire précédent se situent et aboutissent à trois moments d'orientation et d'admission repérables :
- Début de scolarité primaire (après un CP échoué ou même avant) ;
- En milieu de scolarité primaire ;
- A l'entrée au collège (ou peu après).

Elles se manifestent en classe sous forme de manque de concentration, d'attention de confiance….d'agitation, d'instabilité, d'excitation individuelle et au sein du groupe de tension relationnelle, d'intolérance à la frustration, d'opposition et d'agressivité envers les enseignants, de passivité, d'indifférence face à l'activité scolaire, de fuite, de perturbations diverses de la perception de la réalité et de la relation à l'autre.
Nos unités d'enseignement doivent offrir des espaces d'apprentissage scolaire capables de contenir les situations de "crise", de conflits générés par les troubles individuels et leur résonnance sur les "groupes classes".

A cet effet, une fonction éducative (activités socio-éducatives) et technique (ateliers) de journée, dispensée de manières diverses et évolutives, est adjointe à la fonction pédagogique.
L'établissement fait des propositions adaptées à chaque situation sous forme de projet personnalisé (PPS).

Les objectifs de la scolarité interne s'axent autour de :

- **Evaluer le niveau scolaire**, les difficultés et les compétences de chacun, à l'entrée et régulièrement ;

- Offrir aux jeunes **un espace scolaire identifié** au sein de l'ITEP, mais différent de celui qu'ils ont quitte ;

- **Réconcilier** chaque jeune avec les apprentissages et plus généralement l'aider à retrouver le plaisir d'apprendre;

- Lui permettre de **retrouver des compétences**, l'accompagner vers des acquisitions compatibles avec son potentiel ;

- Ainsi **rendre possible pour chacun un véritable projet de scolarisation**, ou d'apprentissage débouchant aussi souvent que possible sur son retour en milieu ordinaire, total (sortie) ou partiel (intégration), accompagné (Service Accompagnement en Milieu Ordinaire, SESSAD…) ou non.

La problématique des jeunes est de savoir ce qu'est l'acte d'apprendre afin de proposer des aides adaptées à leurs besoins.

Les difficultés se traduisent par :

- le manque de liens entre les différentes connaissances ;

- la peur de ne pas réussir ;

- leurs prises d'informations se font souvent au gré de leurs émotions, de leur affectivité, mais ce ne sont pas forcément celles qui sont le plus pertinentes ;

- le manque d'organisation, les connaissances ne sont pas stockées dans leur mémoire et ne permettent pas un réinvestissement ;

- la compréhension est souvent lente, la concentration est réduite, il y a fatigabilité ;

- la difficulté à verbaliser leurs émotions, mais aussi leur savoir, les procédures à réaliser une tâche ;

- les troubles du comportement sont importants.

6 - Le référent institutionnel : coordonnateur du projet personnalisé d'accompagnement :

On distingue généralement dans les attributions du référent de groupe quelques **grands axes d'intervention**, dont on verra en fait toute la variété et la diversité :

- **Participation à l'accueil** lors de l'admission ;

- Supervision de la vie quotidienne du jeune (vérification de l'adaptation de la prise en charge en adéquation au PPA);

- **S'assure** de la mise en œuvre **du suivi thérapeutique** et **coordonne la globalité du PPA** ;

- Rédaction des rapports de comportement, bilans éducatifs, fiches mémo, des synthèses : le référent assure les écrits relatifs au jeune ;

- Relations avec l'extérieur : par exemple, le référent accompagne le jeune dans la liaison avec les différentes instances administratives et partenariales (CMS, PJJ…). Il participe à toutes les réunions mises en place avec les différents acteurs qui ont contribué à l'évolution du jeune (liaison avec les établissements en amont et en aval du placement, par exemple) ;

- Liaison avec les familles, en collaboration avec le pôle thérapeutique et/ou l'assistante sociale.

- Le référent représente pour le jeune la personne vers qui se tourner en cas de besoin, tout en sachant que la richesse de la prise en charge de nos jeunes ne peut se concevoir que dans la multiplicité des interrelations, et non comme conséquence d'une dualité "enfant – référent" ;

- Il permet, pour les interlocuteurs extérieurs, de personnaliser (mettre un visage sur…) l'institution, notamment pour la famille dont il est l'interlocuteur privilégié. En son absence, la transition peut être assurée par d'autres membres de l'équipe qui bien évidemment connaissent les grandes lignes du Projet Personnalisé du jeune.

- La référence n'est pas une "référence affective" : on ne choisit pas d'être référent parce que l'on a des affinités avec un jeune, les référents ne sont pas autoproclamés ou cooptés, mais nommés en équipe pluridisciplinaire.

Ses fonctions :

Recueillir / Rassembler / transmettre : le référent est le premier dépositaire de l'histoire du jeune. Il aura ainsi le souci de recueillir les informations, de rassembler les éléments permettant d'élaborer autour du jeune une prise en charge cohérente. Il élabore d'une certaine façon une synthèse des différents regards portés sur l'enfant. Il est en quelque sorte le dépositaire d'une mémoire.

Il lui appartient de faire en sorte que se perdent le moins possible d'éléments d'histoire du jeune : collecter, mettre en forme, raconter… Face à des enfants démunis devant une histoire qui les fonde et les angoisse, le référent met en œuvre les notions de continuité et de permanence de l'existence de quelqu'un, d'autant plus nécessaire que certains de nos jeunes sont morcelés et ont des difficultés à se projeter dans le temps et dans l'espace.

Il doit être en interconnexion avec les différents professionnels, en particulier avec les cliniciens (psychologues, psychiatre). Il est nécessaire en effet de souligner ici l'importance du travail de réflexion clinique dans l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement.

Autant de situation qui impliquent et font appellent à des capacités d'écriture ; ce qui nécessite une constante interrogation autour de l'éthique, la responsabilité et le positionnement professionnel : l'écriture étant une marque d'engagement.

7 - Ossature générale du dispositif d'accompagnement

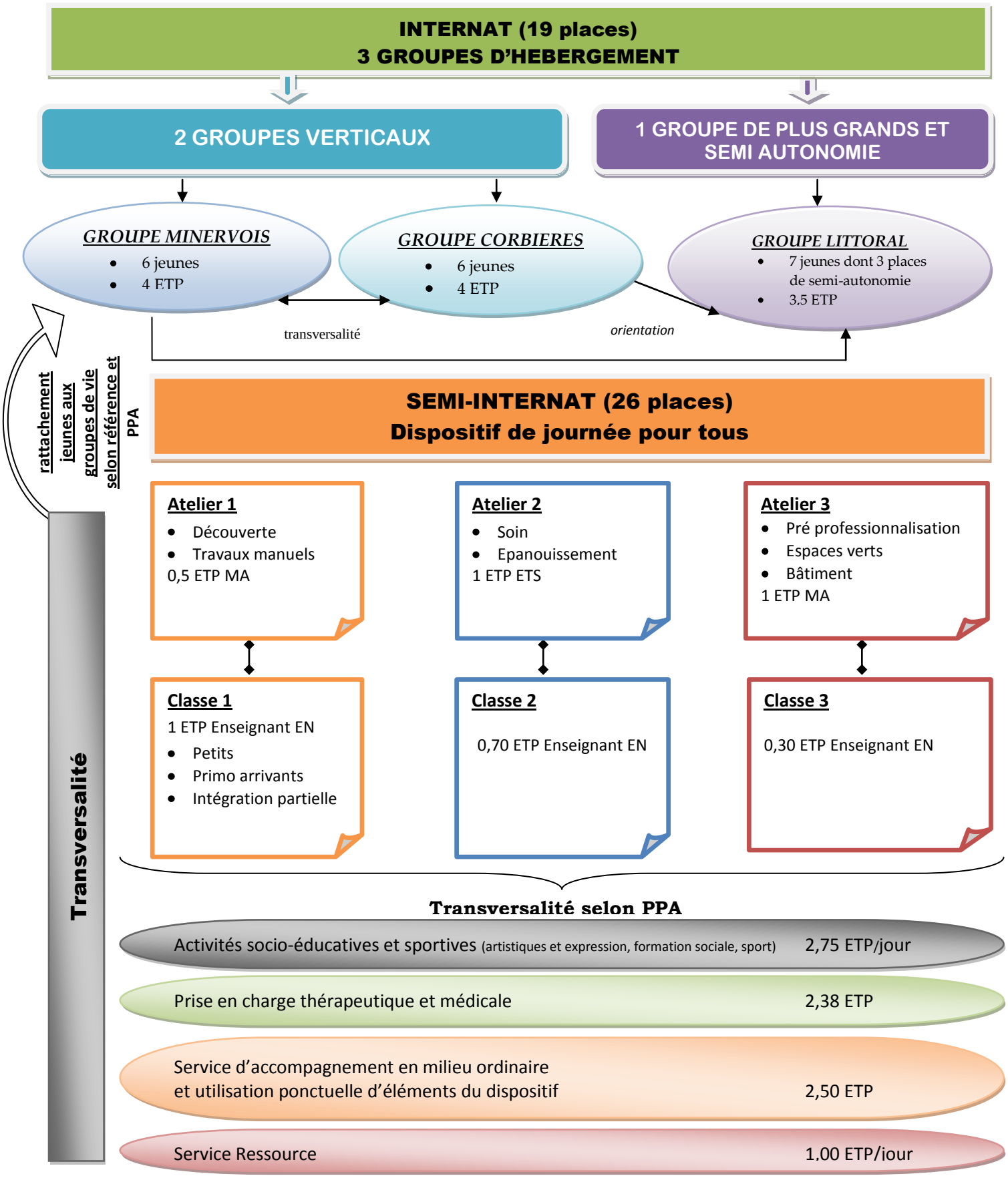

PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

AVENANT AU PROJET D'ETABLISSEMENT

ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Rédactrices : Mlle **GOT** Christelle, Mlle **CARLES** Audrey, Mme **DURAND** Adeline

Caractéristiques de l'organisme gestionnaire et de l'établissement :

Organisme gestionnaire : ASSOCIATION LOI 1901

Dénomination : APAJH 11

Adresse du siège social et administratif : 135 rue Pierre Pavanetto ZA de Curculis 11000 Carcassonne

Caractéristiques de l'unité d'enseignement :

L'unité d'enseignement est composée de deux services : L'ITEP et le SAMO

Composition de l'unité d'enseignement :

ITEP: 2 enseignantes à temps plein.

Module SAMO : 1 enseignante à mi-temps.

Les enseignantes de l'ITEP bénéficient d'une demi-journée par semaine pour faire le lien auprès des collèges et suivre ainsi au mieux les élèves scolarisés à temps partagé ou complet en dehors de l'établissement.

Caractéristiques de l'ITEP Les 4 Fontaines de Narbonne :

Etablissement :

Titre : **ITEP Les 4 Fontaines**

Nom du directeur : Mr GALLOT

Public accueilli :

Nombre d'enfants ou d'adolescents prévu par l'agrément : 45 places

Dont **: Service d'Accompagnement en Milieu Ordinaire** d'environ 10 à 15 places

Adresse : 8 bd 1848 - 11100 NARBONNE

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de 30 à 35 places en interne.

Adresse : 9 rue du Luxembourg - 11100 Narbonne

Il est agréé pour l'accueil d'enfants âgés de 7 à 20 ans des deux sexes.

Nature du handicap : Troubles du comportement

Nombre d'enfants ou d'adolescents accueillis actuellement : 38 (29 Novembre 2010)

La scolarisation au sein de l'établissement :

Scolarisation au sein de l'ITEP :

Les élèves sont regroupés en trois modules distincts :

Module 1 : a pour objectif de réconcilier les élèves avec la classe et les apprentissages en vue d'une scolarisation en milieu ordinaire. Il accueille des élèves de 8 à 14 ans.

Module 2 : a pour objectif l'expérimentation de différentes pratiques professionnelles tout en ré-acceptant les contraintes liées à la classe. Il accueille des élèves de 13 à 16 ans.

Module 3 : a pour objectif de construire le projet professionnel et préparer au certificat de formation générale. Il accueille des élèves de 15 à 20 ans.

Module SAMO : a pour objectif d'aider le jeune à se maintenir dans sa scolarité en cursus ordinaire. Il accueille des élèves de 8 à 20 ans.

Modalités de scolarisation :

Modalités de scolarisation	Module 1	Module 2	Module 3	Module SAMO	SESSAD
Dans l'UE seulement	4	5	5	1	0
Scolarisation à plein temps en milieu ordinaire	2	3	2	1	6
Scolarisation partagée	2	1	1	1	0
Elèves bénéficiant du soutien des enseignants de l'UE au sein des établissements scolaires	0	0	0	0	1
Elèves bénéficiant du soutien des enseignants de l'UE en dehors des établissements scolaires (sur le site SAMO-SESSAD).	0	0	0	1	5

Objectif général de l'unité d'enseignement :

MAINTENIR ou REINTEGRER les élèves dans une scolarisation ordinaire ou professionnelle.

Module 1 :

Points forts : Malgré une déscolarisation partielle ou totale, il est possible de s'appuyer sur l'idée de retour en milieu ordinaire.

Points faibles : Le manque de confiance en eux face aux apprentissages et leur vision négative du milieu scolaire ordinaire.

Module 2 :

Points forts : Leurs motivations en atelier technique et le lien qu'il est possible de créer avec la classe.

Points faibles: Le manque de confiance en eux face aux apprentissages et leur vision négative du milieu scolaire ordinaire.

Module 3 :

Points forts : Travailler sur les compétences du CFG et leur projet professionnel.

Points faibles : La peur d'échouer à l'examen et dans leur choix professionnel.

Module SAMO :

Points forts : Le jeune est scolarisé dans le cursus ordinaire.

Points faibles : Cette scolarité est souvent fragile du fait de problèmes de comportement engendrés parfois par d'importantes difficultés scolaires et un manque de confiance en eux dans les apprentissages.

SESSAD :

Points forts : De même que sur le module SAMO, le jeune est scolarisé dans le cursus ordinaire.

Points faibles : Cette scolarité est également fragilisée mais peut-être plus par des difficultés scolaires et le manque de confiance.

LES ACTIONS DE L'UNITE DE L'ENSEIGNEMENT :

Les actions au sein de l'ITEP :

Pour aborder les apprentissages, nous nous appuyons sur les programmes officiels, le socle commun et le référentiel du CFG, afin d'individualiser les compétences à acquérir dans les différents domaines d'enseignements. Nos axes prioritaires se situent dans le domaine de la maîtrise de la langue française, les mathématiques ainsi que dans celui des compétences sociales et civiques.

Ce que nous constatons prioritairement chez nos élèves c'est qu'ils ont tous une mauvaise estime d'eux même, peu de confiance en eux. Egalement, leur manque de culture humaniste est prégnant. C'est pour cela que nous mettons en place des projets de classe qui tentent de leur donner confiance en eux en les valorisant tout en participant à l'enrichissement de leur culture.

1) Le langage oral : dire, s'exprimer, communiquer :

Constats :

- La majorité des élèves utilise un vocabulaire grossier.
- Certains ont des difficultés articulatoires (bégaiement, débit trop rapide...).
- Beaucoup ont du mal à gérer l'intensité de leur voix : ils parlent très fort (crient) ou très bas (ils sont pratiquement inaudibles).
- Certains ont une pauvreté au niveau du vocabulaire.
- La majorité d'entre eux ne respecte pas les règles de communication.

Objectif général :

Développer un langage oral adapté aux différentes situations de communication.

Objectifs spécifiques : Les élèves doivent être capables :

- D'articuler des sons et des syllabes.
- D'adapter leur niveau de langage selon la situation.
- De parler de ce que l'on a fait ou que l'on va faire.
- De mémoriser des mots, enrichir leur vocabulaire.
- De comprendre et de se faire comprendre.

- De prendre la parole dans un groupe.
- De donner leurs avis et accepter celui d'autrui.
- D'exprimer des états, des sentiments.
- De dire ou de réciter un texte devant un public.
- D'utiliser sa voix et son corps dans une intention précise.

Actions :

Module 1 :

- Les exposés : Les élèves préparent des exposés sur des thèmes variés tels que les animaux, le sport, le développement durable... Ces exposés s'inscrivent dans un projet de classe qui a pour finalité, selon le niveau de chaque élève, soit de lire son exposé, soit de le dire en ayant mémorisé des passages, devant un public.
- Le théâtre : Toujours dans un projet de classe, les élèves travaillent sur un texte, théâtral ou pas, afin de le dire devant un public, en adaptant son corps et sa voix.

Module 2 :

- Le journal : Lors du comité du journal, les élèves doivent choisir les articles qui vont paraître. Ils doivent également se mettre d'accord sur la mise en page en expliquant leur choix.

Module 3 :

- Préparation à l'oral du CFG : Mise en situation de l'examen où les élèves se mettent à la place soit du jury, soit du candidat.

Module 1, 2 et 3 :

- Les discussions, échanges, débats : En s'appuyant sur les thèmes travaillés en classe, nous organisons des discussions, des débats où chacun donne son point de vue autour de thèmes variés tels que : l'écocitoyenneté, les

relations homme-femme, la citoyenneté, le code de la route, les dangers des outils de communication, les morales dans les fables et la mythologie…

2) Le langage écrit :

Constats :

- Certains élèves refusent d'écrire.
- Certains ont une écriture illisible.
- La majorité des élèves a une orthographe défaillante.
- Les écrits de la plupart des élèves n'excèdent pas trois lignes.
- Ils ont des difficultés à organiser leurs idées.

Objectif général :

Produire des écrits variés en fonction des différentes situations de communication.

Objectifs spécifiques : Les élèves doivent être capables :

- D'utiliser un vocabulaire approprié.
- D'écrire lisiblement.
- D'écrire de manière autonome un texte.
- D'écrire en respectant les caractéristiques phonétiques du codage.
- D'écrire un texte sémantiquement cohérent.
- D'améliorer son texte.
- D'utiliser des outils variés afin d'enrichir son texte (internet, dictionnaire et encyclopédie…).
- De connaître les différents types d'écrits.
- D'utiliser l'outil informatique pour écrire.

Actions :

Module 1 :

- Les exposés : Les élèves vont effectuer des recherches sur le thème de leur exposé afin de recueillir un maximum d'informations. A partir de ces données, ils vont organiser leur texte en écrivant et en reformulant ce qui leur semble important. Enfin, ils se servent de l'ordinateur ou écrivent de manière manuscrite le texte final.
- Le théâtre : Les élèves écrivent une pièce ou réécrivent une partie d'une pièce. Ils peuvent être amenés également à écrire des indications scéniques afin d'améliorer leur jeu.

Module 2 :

- Le journal : Répondre au courrier des lecteurs.
- La réalisation d'objets techniques : Les élèves écrivent des textes explicatifs sur la façon dont ils ont fabriqué leurs objets.

Module 3 :

- Les discussions, échanges, débats : Au cours des débats, un travail écrit préalable permet aux élèves de réfléchir aux sujets proposés.

Module 1, 2 et 3 :

- Le journal : Les élèves doivent produire différents types d'écrits selon la rubrique. Ainsi, ils sont amenés à réaliser des recettes de cuisine, des interviews, des comptes-rendus de sortie, des enquêtes…Les élèves doivent ensuite taper leurs textes finaux à l'ordinateur.

3) Lire :

Constats :

- La majorité des élèves n'a pas d'attrait pour la lecture.
- Certains d'entre eux ont une lecture hésitante.
- La plupart ne respecte pas la ponctuation.
- Les élèves ne parviennent pas à lire de façon expressive.
- Les élèves ont des difficultés de compréhension au niveau de l'explicite et de l'implicite.

Objectif général :

Amener les élèves à lire davantage et améliorer leur compréhension.

Objectifs spécifiques : Les élèves doivent être capables :

- De lire avec aisance un texte à haute voix ou silencieusement.
- De lire des types de textes variés.
- De dégager le thème d'un texte.
- De repérer les informations explicites et implicites.
- D'utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte.

Actions :

Module 1 :

- Les exposés : Les élèves sont amenés à lire des textes sur le thème de leur exposé, de comprendre ce qu'ils lisent, de retenir ce qui leur semble important. Enfin, ils vont lire à haute voix leur texte de façon expressive.
- Le théâtre : s'entraîner à lire son texte afin de le mémoriser.

Module 2 :

- Le journal : Lecture des différents textes produits par les autres élèves afin de les valider lors de la réunion du comité du journal.
- La réalisation d'objets techniques : Lire les fiches produites par les autres élèves pour réaliser le même objet.

Module 3 :

- Les discussions, échanges, débats : Les élèves doivent lire le texte expliquant leur point de vue sur le sujet abordé.

Module 1, 2 et 3 :

- Le journal : Les élèves doivent rechercher et regrouper des informations sur les thèmes abordés. Ils doivent être capables de les sélectionner en vue de l'écriture des articles. Ils peuvent ensuite lire le journal lors de sa parution.

Durant la mise en œuvre de nos différents projets de classe, nous travaillons en coopération avec le personnel éducatif ainsi que le pôle thérapeutique afin de donner du sens et du lien aux apprentissages.*

Les actions au sein du Module SAMO :

Du fait des modalités de prises en charge, les actions sont principalement composées de suivis individualisés établis en étroite collaboration avec les enseignants des classes où sont scolarisés les jeunes.
Une fiche de suivi par période (de vacances à vacances), circule entre l'école ou le collège, et le service (fiche jointe ci-après).

Les enseignants fixent la trame de travail prévue pour cette période, ainsi de mon côté je reprends avec le jeune les compétences nécessaires et non acquises pour l'apprentissage des notions programmées ou s'il n'y a pas lieu, j'anticipe les notions qui seront abordées en classe pour mettre le jeune en confiance lorsque les apprentissages de ces notions seront abordées.

A tout moment les enseignants peuvent réajuster leurs demandes s'ils jugent important de retravailler plutôt telle ou telle notion.

Ces modalités de travail ne nous empêchent aucunement de travailler autour des compétences de différents domaines tels que :

- **Des compétences sociales et civiques** :

Connaître et respecter les règles de la vie collective.

Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences.

- **L'autonomie et l'initiative :**

Être autonome dans son travail.

Connaître son potentiel / Savoir s'auto-évaluer.

De plus, les mêmes constats que ceux des modules 1,2,3 peuvent être faits dans les domaines du LIRE, DIRE, ECRIRE (vocabulaire grossier, pauvreté du vocabulaire, règles de communication non acquises, peu d'estime de soi, peu de confiance en soi, refus d'écrire, écriture illisible, orthographe défaillante, difficultés d'organiser ses idées….), ponctuellement sont proposés des « ateliers philo » ainsi qu'une participation au journal du service qui sera dorénavant rattaché au journal de l'ITEP.

« FICHE de SUIVI »

NOM : ……..

Prénom : ……..

Classe : …….

Compétences spécifiques bénéficiant d'un travail de remédiation

Autres compétences à travailler et / ou notions à aborder en amont / ou à approfondir :